

Communauté de Communes Cluses Arve et Montagnes

ARR2025_01

ARRETE DU PRÉSIDENT PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A Monsieur DEBRUYNE ARNAUD, Directeur général des Services

Le Président, Jean-Philippe MAS ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-9 ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°DEL2020_30 en date du 16 juillet 2020 portant élection du Président ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°DEL2024_06 en date du 28 mars 2024 portant délégation de pouvoir au Président ;

Vu l'arrêté portant détachement de M. DEBRUYNE Arnaud sur emploi fonctionnel de Directeur Général des Services d'un EPCI de 40 000 à 80 000 habitant en date du 1^{er} octobre 2020 ;

Vu l'arrêté n°ARR2020_33 en date du 14 décembre 2020 portant délégation de signature à M. DEBRUYNE Arnaud, DGS ;

Vu l'arrêté n°ARR2021_25 en date du 16 septembre 2021 portant sur un complément de délégation de signature à M. DEBRUYNE Arnaud, DGS ;

Vu l'arrêté n°ARR2024_01 en date du 29 janvier 2024 portant sur un second complément de délégation de signature à M. DEBRUYNE Arnaud, DGS ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services de la communauté ;

Considérant que M. DEBRUYNE Arnaud remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées ;

Considérant la nécessité de fluidifier davantage l'activité des services, les arrêtés n°ARR2020_33 en date du 14 décembre 2020, n°ARR2021_25 en date du 16 septembre 2021

et ARR2024_01 en date du 29 janvier 2024 sont complétés afin d'étendre la délégation donnée à M. DEBRUYNE Arnaud DGS dans le domaine des marchés publics.

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Jean Philippe MAS Président, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur DEBRUYNE Arnaud, Directeur général des services, pour signer les documents suivants, que ce soit sur support physique ou par voie dématérialisée

Finances publiques

- Factures aux usagers et titres de recettes
- Mandats de dépenses de la section de fonctionnement/investissement
- Mobilisation et l'arrêt de mobilisation de la ligne de trésorerie
- Etats des dépenses en investissement et en fonctionnement
- Certificats administratifs pour les montants inférieurs à 1000€ HT, ou sans engagement financier
- Arrêtés de nominations des régisseurs, mandataires suppléants et mandataires simples

Marchés publics

- Bons de commande, lettre de commande ou devis dans la limite de 20 000€ en fonctionnement et en investissement
- Lettre d'information aux candidats retenus ou évincés
- Lettre de demande de compléments d'information suite à rejet d'offre
- Lettre de notification
- Ordres de Services

Ressources humaines

- Actes relatifs à la gestion du personnel :
Arrêtés relatifs à la gestion du personnel
Déclarations d'accidents du travail
Signature des contrats de travail
Etats de service (pour inscription aux concours et examens professionnels) ;
Ampliation des arrêtés individuels ;
Signature pour la délivrance des billets de congés annuels SNCF ;
Attestations d'employeurs, les attestations Pôle Emploi ;
Réponses aux enquêtes diverses sur l'emploi et les effectifs de la collectivité ;
Déclarations des effectifs et le recensement des postes ouverts aux concours ;
Conventions d'accueil des stagiaires ;
Courriers en réponse aux demandes d'emploi, de stage, de formation ;

Courriers de convocation ;
Ordres de mission des agents intercommunaux ;
Remboursement des frais de déplacements

Domaine général

- Ampliation et expédition des registres des délibérations
- Apposition du paraphe sur les feuillets des registres de délibérations et des arrêtés
- Louage de chose d'une durée inférieure à 1 an
- Constat d'huissier
- Toutes pièces relatives aux assemblées générales des biens immobiliers appartenant à la collectivité

Domaines relevant de la direction Infrastructure, Développement et Aménagement du Territoire :

- Réponses aux avis relatifs aux autorisations d'urbanisme (DP, PC, PA, CU, PD) pour :
 - o La conformité du raccordement au réseau d'assainissement Eaux Usées (EU) de l'installation d'assainissement individuel
 - o La conformité de la gestion des déchets ménagers au regard du règlement de collecte

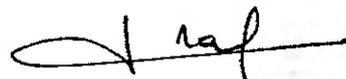
Article 2 : Cette délégation prendra effet à compter du 15 décembre 2024 et pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de l'agent et dans la limite du mandat du Président. Le Président dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour retirer les délégations mais il ne peut le faire dans un but autre que l'intérêt du service.

Article 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

Fait à Cluses, le 13 janvier 2025

Le Président,



Jean-Philippe MAS

Le présent arrêté, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble (Le TA peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet « www.telerecours.fr ») ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 17/01/2025
Reçu en préfecture le 17/01/2025
Publié le
ID : 074-200033116-20250113-ARR2025_01-AR



« Certifié exécutoire »
Télétransmis le : 17 JAN. 2025
Publié sur le site internet de la 2CCAM le : 20 JAN. 2025
Le Directeur Général des Services de la 2CCAM Arnaud DEBRUYNE

A handwritten signature in blue ink is located below the text. The signature is stylized and appears to be the name of the Director General of Services, Arnaud Debruyne.